



Réf : 3_smara_9_2_x294

Titre : 8 MDH pour promouvoir les investissements des MRE issus des provinces du sud

Rabat, 05/05/10 - Le ministère chargé de la communauté marocaine résidant à l'étranger, l'agence pour la promotion et le développement des provinces et préfectures du sud et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ont signé, mercredi à Rabat, une convention de partenariat de 8 millions de DH relative à la promotion des investissements des MRE issus des provinces du sud dans leurs régions d'origine.

Signée par le ministre chargé de la communauté marocaine résidant à l'étranger, M. Mohamed Ameur, le directeur général de l'agence du sud, M. Ahmed Hajji et la représentante du PNUD, Mme Aliaa Abdelghani Dali, cette convention vise à inscrire les initiatives de développement des MRE dans le cadre du programme de développement durable des provinces de Guelmim, Tan Tan, Tata, Assa Zag et Tarfaya.

Elle a également pour objectif de mettre en place des mesures d'encouragement en faveur de cette catégorie d'investisseurs pour qu'ils puissent contribuer au développement de leurs régions d'origine, à travers la création d'un fonds spécial, mobiliser les compétences marocaines et à créer une banque de données sur les membres de la communauté marocaine résidant à l'étranger issus de ces régions.

Cette convention permettra, par ailleurs, le renforcement de la mise en réseau des associations des MRE, la multiplication des rencontres d'échange en matière de développement local, la promotion du patrimoine culturel et civilisationnel marocain dans leurs pays d'accueil, et la mise en place des mesures susceptibles d'accélérer la cadence de réalisation de leurs projets d'investissement.

S'agissant du programme de développement durable de ces provinces, mené par l'agence du sud en collaboration avec le PNUD et les collectivités locales concernées, il a permis, selon un document distribué à cette occasion, de répondre aux besoins prioritaires de ces régions, de créer des opportunités d'emploi, améliorer le niveau de vie de la population et valoriser le patrimoine culturel et naturel des oasis.

Intervenant à cette occasion, M. Ameur a indiqué que cette convention va permettre aux Marocains du monde de contribuer au processus de développement local, à travers le programme mené par l'agence du sud, ajoutant que son département adopte pour la première fois cette approche "pilote" qui a pour but d'associer les MRE au processus de développement local.

Le ministre a mis l'accent sur le rôle important que jouent les MRE dans le processus de développement que vit le Maroc depuis des années, à travers la réalisation de projets d'investissement dans le Royaume et la création d'opportunités d'emploi, ajoutant que ce type d'initiatives tendent à promouvoir "une nouvelle génération d'investissements" qui verse dans un plan de développement régional en cours de mise en œuvre.

Il a rappelé, à cette effet, le fonds de soutien aux investissements des Marocains du monde créé pour encourager les investissements des MRE dans leurs régions natales.



Pour sa part, M. Hajji a indiqué que cette convention va permettre de mobiliser les MRE pour accompagner le processus de développement des provinces du sud et lancer une série de projets susceptibles de créer une dynamique dans la région, ajoutant que ce partenariat ambitionne de valoriser et de préserver les régions oasiennes.

Mme Aliaa Abdelghani Dali a indiqué, de son côté, que ce projet est une initiative novatrice étant donné qu'il tend à associer les marocains du monde au processus de développement local en les encourageant à réaliser des projets dans leurs régions.

SOURCE : MAP